



GESTION DES BÂCHES DANS LES FRAISIÈRES AU PRINTEMPS

Les bâches sont utilisées comme protection hivernale, mais aussi pour hâter les récoltes. Plusieurs se questionnent à savoir s'il faut les enlever ou les laisser en place.

L'enlèvement des bâches pourrait avoir les effets suivants :

- Ralentir le développement de la végétation.
- Laisser la végétation sans protection si des gels importants survenaient.
- Rendre impossible la remise en place des bâches advenant des chutes de neige.

Laisser les bâches en place pourrait avoir les effets suivants :

- Protéger les plants contre les gels.
- Accélérer le développement de la végétation et risquer d'avoir des plants en fleur trop tôt en saison alors que les risques de gel important sont encore bien présents.
- Entraîner une baisse de rendement et une réduction du calibre des fruits si des températures élevées perdurent sous les bâches.

Considérant les effets mentionnés plus haut, l'enlèvement des bâches est justifié lors des situations suivantes :

- Le stade 10 % de floraison est atteint et des interventions préventives contre la **moisissure grise** doivent être faites. Il faut savoir que les problèmes de moisissure grise sous bâches sont beaucoup plus fréquents comparativement à ceux dans les champs non bâchés.
- Le seuil d'intervention est atteint pour certains ravageurs comme les tétranyques et les anthonomes (ne pas négliger le dépistage des fraisiers sous les bâches).
- Les températures élevées perdurent sous les bâches, ce qui risque de réduire le rendement et le calibre des fruits. Actuellement, aucune information permettant de déterminer avec exactitude le meilleur moment pour retirer les bâches en fonction des températures (niveau et durée) n'est disponible. Toutefois, si vous commencez à voir apparaître des brûlures sur le feuillage et les fleurs sous les bâches, il serait opportun de retirer vos bâches.



Photos ci-dessus : brûlures sur le feuillage et les sépales d'un plant de fraisier (cv Mohawk) observées sous bâches à la suite des températures élevées.

Précisions concernant le redéploiement des bâches pour lutter contre le gel*

Quand les bâches protectrices ont déjà été enlevées parce que les températures élevées le justifiaient, il est important de se rappeler les éléments suivants lorsque vient le moment de reposer des bâches pour lutter contre le gel :

- Pour que la température sous la bâche puisse se maintenir au-dessus du point de congélation durant la période où le gel sévit, il faut qu'il y ait une accumulation d'énergie sous la bâche durant le jour qui précède le risque de gel.
- Il faut redéployer la bâche protectrice suffisamment longtemps avant la période prévue de gel pour que le sol puisse accumuler de l'énergie qu'il réémettra durant toute la période de gel.
- Normalement, il faudra donc repositionner la bâche au moins tout l'après-midi du jour qui précède le gel prévu. Déployer la bâche par exemple à 18 ou à 20 heures le soir précédant le gel n'aura probablement pas l'effet protecteur escompté, puisque le sol n'a pas suffisamment de temps pour accumuler l'énergie qui sera ensuite dégagée afin de maintenir les températures de l'air au-dessus du point de congélation.

* *Les éléments listés ci-dessus proviennent d'un cumul d'observations faites chez les producteurs.*

Texte rédigé en 2013 par :

Christian Lacroix, agronome, direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Collaboration spéciale de :

Jacques Painchaud, agr., Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ

Mise à jour 2017 :

Stéphanie Tellier, agr., M.Sc, Direction régionale Capitale-Nationale

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS

CHRISTIAN LACROIX, agronome – Coavertisseur Section bleuets en corymbe Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ Téléphone : 418 386-8116, poste 1536 Courriel : christian.lacroix@mapaq.gouv.qc.ca	STÉPHANIE TELLIER, agronome – Coavertisseuse Section fraise Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ Téléphone : 418 643-0033, poste 1719 Courriel : stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca
GUY-ANNE LANDRY, agronome – Coavertisseuse Section framboise Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ Téléphone : 819 371-6761, poste 4608 Courriel : guy-anne.landry@mapaq.gouv.qc.ca	

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, Cindy Ouellet et Joëlle Ratté, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 5 – Petits fruits – 11 mai 2017